

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES DE LA F.I.A.
POUR CONDUCTEURS



RÈGLEMENT

27 — 29 JUILLET

9^{ÈME} RALLYE 1973
DU DANUBE

ORGANISÉ PAR L'AUTOMOBILE CLUB ROUMAIN

IMPRIMÉ AUX EDITIONS

DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE TECHNOLOGIE
ET D'ECONOMIE APICOLE DE L'APIMONDIA

20, PITAR MOȘ — BUCAREST, ROUMANIE

1

L'AUTOMOBILE CLUB ROUMAIN (A.C.R.) organise du 27 Juillet au 29 Juillet 1973 un rallye d'environ 2.400 km. nommé 9-ème RALLYE DU DANUBE.

L'épreuve comptera pour :

- Le championnat d'Europe des Rallyes de la F.I.A. pour conducteurs.
- Championnat par équipes des Pays socialistes
- Championnat des Rallyes de Roumanie.

2

ORGANISATION

Le rallye du Danube est une manifestation sportive internationale organisé et disputée conformément aux dispositions du Code Sportif Internationale (C.S.I.) de la Fédération Internationale de l'Automobile, du Règlement Sportif National et sera régie par le présent Règlement et ses annexes que tous les concurrent et conducteurs acceptent et s'engagent à respecter du simple fait de leur inscription.

3

JURISDICTION

Tous les concurrents, en remettant leurs bulletins d'inscription, dûment remplis, adhèrent sans réserve au présent règlement, acceptent les sanctions qu'ils pourraient encourir et s'engagent à ne porter aucune contestation devant les juridictions autres que celles prévues par le C.S.I. de la F.I.A.

L'Organisateur se réserve le droit d'introduire au présent règlement toutes les modifications dictées par des raisons de force majeure ou de sûreté et d'ajourner l'épreuve si les circonstances l'oblige.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour les accidents et leurs conséquences causés par les participants ou ceux dont ils pourraient être les victimes pendant l'épreuve aussi bien que toutes les infractions à la loi, règlements, dispositions et code en vigueur dont les conséquences seront de la responsabilité de l'infacteur.

Toute prescription ou annexe que l'organisateur jugera utile d'éditer en relation à l'application du présent règlement, seront portées à la connaissance des participants par des bulletins d'information envoyées à chacun d'eux, sous réserve de l'approbation des entités compétentes.

Toutes ces prescriptions auront force de loi du même titre que le présent règlement.

Les cas non prévus par ce règlement seront résolus par le JURY, conformément au Code Sportif International.

En cas de désaccord à cause de l'interprétation du présent règlement, le texte français seul, sera reconnu valable.

Toute distribution publicitaire sans l'autorisation de l'organisateur est interdite.

4

ITINERAIRES POUR LES PARCOURS DE CONCENTRATION.

Du vendredi 27 Juillet 1973 au samedi 28 Juillet 1973 les concurrents rejoindront Poiana Braşov avec la voiture identifiée au départ, selon les conditions de marche imposées par le présent règlement, en empruntant l'un des itinéraires ci après :

BEOGRAD, Vrsac, Stamora-Moraviţa, Detă, Jebel, Timişoara, Lugoj, Caransebeş, Haţeg, Hunedoara, Deva, Simeria, Orăştie, Sebeş, Sibiu, POIANA BRAŞOV.

BUCUREŞTI, Urziceni, Buzău, Focşani, Adjud, Gh. Gheorghiu-Dej, Bacău, Roman, Piatra Neamţ, Bacău, Moineşti, Gh. Gheorghiu-Dej, Tg. Secuiesc, POIANA BRAŞOV.

BUDAPEST, Cegléd, Szolnok, Karcag, Borş, Oradea, Ciucea, Cluj, Turda, Iernut, Tîrnăveni, Mediaş, Sighişoara, POIANA BRAŞOV,

KOSICE, Miskolc, Debrecen, Borş, Oradea, Ciucea, Cluj, Turda, Iernut, Tîrnăveni, Mediaş, Sighişoara, POIANA BRAŞOV.

TARNOVO, Bjala, Russe, Giurgiu, Bucureşti, Buftea, Ploieşti, Tîrgovişte, Găeşti, Piteşti, Rîmnicu Vilcea, Sibiu, POIANA BRAŞOV.

5

ITINERAIRE POUR LE PARCOURS COMMUN.

Du samedi 28 Juillet 1973 au dimanche 29 Juillet 1973 les concurrents rejoindront Bucureşti en empruntant le parcours commun :

POIANA BRAŞOV, Rucăr, Curtea de Argeş, Rm. Vilcea, Tg. Jiu, Petroşani, Haţeg, Gelmar, Bucium, Tîrnăveni, Praid, Bicaz, Tg. Secuiesc, Tîrgovişte, Bucureşti.

6

PROGRAMME

- La date finale pour la présentation des bulletins d'engagement est le 27 juin 1973.
- Les engagements ultérieurs ne sont admis que jusqu'au 5 juillet 1973 sous peine de paiement d'un supplément de 50% du droit de participation.
- La date d'expédition figurant sur le cachet postal sera considérée comme date d'engagement, à condition que les Bulletins soient reçus au maximum cinq jours après la date du 27 juin 1973 (5 juillet 1973).

Le 27 juillet 1973

- de 14 à 16 h. vérification technique et contrôle des documents ;
- à 18.01 h. départ pour les parcours de concentration

Le 28 juillet 1973

- 8.01 h. départ de la première voiture pour le parcours commun

Le 29 juillet 1973

- 11.50 h. Arrivée de la première voiture à Bucarest ;
- 19. h. Affichage des résultats provisoire du Rallye ;
- 21. h. Distribution des prix.

7

ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagements pour le Rallye du DANUBE seront envoyées au Secrétariat de la course, à Bucarest, rue Nikos Beloianis nr. 27, Secteur 1, jusqu'au 27 juin 1973, première date de la fermeture des inscriptions. La deuxième date de fermeture des inscriptions est le 5 juillet 1973, en payant un supplément de 50% du droit de participation.

Les demandes d'engagements envoyées par poste, à la même adresse, devront porter ces dates limites.

Pour être valable, les demandes d'engagements seront faites sur le bulletin annexé au présent règlement, dûment rempli, signé et accompagné des droits d'inscription ainsi que de deux photos, type passeport, pour chaque conducteur.

L'organisateur se réserve le droit de refuser des engagements sans être obligé d'en donner les raisons. Cette décision sera communiquée aux concurrents 48 heures après la réception de leurs bulletins.

8

VEHICULES ADMIS

Le 9e Rallye du DANUBE est ouvert aux voitures homologuées avant le départ du Rallye, qui répondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International et concernant les voitures des :

- Groupe 1 : Tourisme de série (5000 ex.)
- Groupe 2 : Tourisme spécial (1000 ex.)
- Groupe 3 : Grand Tourisme de série (1000 ex.)
- Groupe 4 : Grand Tourisme spécial (500 ex.)

Les voitures des Groupes 1 et 2 sont réparties en six classes de cylindrées :

- 1ère classe : jusqu'à 850 cc ;
- 2e classe : de 850 à 1150 cc ;
- 3e classe : de 1150 à 1300 cc ;
- 4e classe : de 1300 à 1600 cc ;
- 5e classe : de 1600 à 2000 cc ;
- 6e classe : au dessus de 2000 cc ;

Les voitures des Groupes 3 et 4 sont réparties en deux classes de cylindrée :

- 7e classe : jusqu'à 1600 cc ;
- 8e classe : au dessus de 1600 cc ;

Une classe est composée de 6 voitures au minimum. Si au départ d'une classe se présentent moins de 6 voitures, l'organisateur se réserve le droit de rapporter cette classe à la suivante. Si la classe supérieure est incomplète, les voitures de cette classe ne participeront qu'au classement général.

Si au moment du départ dans une groupe se présentent moins de 8 voitures elles ne peuvent participer qu'au classement général.

Le montage de dispositifs de protection sous le châssis est permis. Pour les voitures des groupes 2 et 4 les arceaux de sécurité sont de rigueur.

Toute voiture doit obligatoirement posséder : une trousse de pharmacie complète, un extincteur d'incendie, un triangle réflecteur, des ceintures de sécurité et des casques de protection pour les conducteurs.

Les sculptures des pneus doivent avoir au moins 3 mm de profondeur.

Le montage des phares sur le toit de la carrosserie est interdit.

9

CONCURRENTS et CONDUCTEURS

Peuvent participer au Rallye du DANUBE tous les possesseurs d'une licence internationale de concurrent ou de conducteur, valable pour 1973, délivré par un A.C.N.

Les deux conducteurs doivent être munis de permis de conduire en bonne et due forme.

Ces documents doivent être présentés chaque fois qu'on l'exige. Dans chaque voiture il doit y avoir deux conducteurs qui doivent effectuer tout le parcours ; l'absence d'un conducteur entraîne la disqualification.

Les changements dans la composition du team sont interdits ainsi que le transport de passagers.

Sont toujours admis les changements des co-équipiers si cela est communiqué au Secrétariat du Rallye au moins 10 (dix) jours avant le départ.

10

EQUIPAGE

L'équipage de chaque voiture sera composé de deux personnes, si non, le départ ne sera pas autorisé. Un des membres de l'équipage sera désigné comme premier conducteur et l'autre comme co-équipier. Tous les deux membres de l'équipage pourront conduire au cours de l'épreuve.

11

EQUIPES

Au 9e Rallye du Danube peuvent prendre part :

- Les équipes nationale — une par nation — constituées de 3 à 5 équipages ;
- Les équipes de club — nombre illimité — constituées de 3 à 4 équipages ;
- Les équipes de marques (d'usines) — une pour chaque classe ou groupe — constituées de 3 à 5 équipages ;

- Les équipes de dames — nombre illimité — constituées de 3 à 5 équipages.

Pour le classement par équipes sont pris en considération les résultats des trois équipages les mieux classés. La demande d'engagement des équipes se fait par un bulletin conforme au formulaire annexé, qui doit être déposé jusqu'à la clôture du contrôle technique au plus tard.

12

LES DROITS DE PARTICIPATION

Les droit d'engagement sont déterminés comme suit :

- pour un équipage de deux concurrents :
30 dollars US, ou leur équivalent en monnaie nationale, d'après les taux de change de la Banque Nationale de Roumanie ;
- pour une équipe de club ou de dames :
20 dollars US, ou leur équivalent en monnaie nationale, d'après les taux de change de la Banque Nationale de Roumanie ;
- pour une équipe de marque (d'usine) :
50 dollars US ou leur équivalent en monnaie nationale d'après les taux de change de la Banque Nationale de Roumanie.

Les droits de participation des concurrents et des équipes étrangères seront transférés au compte bancaire Touring-ACR no. 40.11.216-6 à la Banque Roumaine de Commerce Extérieur Bucarest.

Les bulletins d'engagement non accompagnés des documents certifiant l'acquittement des droits de participation, ne seront pas admis.

Les concurrents devront indiquer le groupe et la classe dans lesquels leurs voitures doivent figurer. Toutes omissions ou fausses déclarations se référant aux caractéristiques des voitures, impliquent des sanctions allant jusqu'à la disqualification immédiate.

Tout participant, qui se présente avec une voiture qui n'est pas sienne, devra présenter, lors de l'inscription, une autorisation de la part du propriétaire de cette voiture, sans laquelle l'engagement n'est pas valable.

La voiture ne pourra être remplacée après la clôture des engagements, qu'en cas de force majeure, dûment justifié, avec l'accord de la direction du Rallye et seulement avec une voiture du même groupe ou classe.

13

ASSURANCES

Les participants doivent présenter au Secrétariat de la course une carte d'assurance internationale pour „Responsabilité civile“, ou une assurance „Responsabilité civile aux tiers“, d'un montant illimité. (excepté les participants roumains).

En cas d'accident sans victimes, le concurrent ou son représentant devra faire le rapport par écrit et l'envoyer immédiatement à la direction du Rallye. Cette déclaration doit mentionner la date, le lieu et les circonstances de l'accident ainsi que les noms et les adresses des témoins.

14

SECURITE

Pendant les épreuves spéciales, les deux conducteurs doivent obligatoirement porter des casques de protection et des ceintures de sûreté.

On recommande de les porter pendant tout le Rallye.

Toutes les voitures doivent être munies d'un extincteur d'incendie d'un kg au moins à produit chimique non liquide. Cet extincteur devra être solidement fixé.

15

CARBURANT

Au cours de la compétition on ne peut utiliser que de l'essence destinée à des firmes commerciales. Les stations d'essence de l'entreprise PECO disposent d'essence de 75, 90 et 98 octanes. Toute utilisation de moyens ou de mélanges changeant l'indice d'octane de l'essence est interdite et pénalisée de disqualification.

Les stations d'essence et les heures d'ouverture seront indiquées dans une annexe spéciale.

16

PLAQUES, NUMEROS DE DEPART, INSCRIPTIONS

Avant le contrôle technique l'organisateur distribuera des plaques portant l'inscription „RALIUL DUNĂRII 1973“ et le numéro de départ de la voiture. Ces plaques doivent être posées l'une à l'avant et l'autre à l'arrière de la voiture — bien visibles et ne couvrant pas son numéro d'immatriculation. Le manque d'une plaque au cours de la compétition est pénalisée de 100 secondes de pénalisation.

Les numéros de départ doivent être collés sur les deux parties latérales de la voiture — sur les deux portières avants et sur le capot (avant) de façon qu'ils ne puissent pas s'effacer sous l'influence des conditions atmosphérique. La couleur des numéros doit contraster avec celle de la voiture, de manière qu'elle soit bien visible et lisible. La hauteur des chiffres doit être de 35 cm. et la largeur de 7 cm.

Les noms de concurrents et leurs couleurs nationales doivent être inscrits ou collés sur les côtés de la voiture près du parebrise.

Les voitures peuvent porter des inscriptions de firmes et de publicité commerciale à condition qu'elles n'empêchent pas la visibilité des numéros de départ et n'aient pas un caractère politique ou immoral.

17

VEHICULES DES OBSERVATEURS

Les véhicules des observateurs, des chefs d'équipe, des représentants des clubs participants, de la presse et de la radio, ainsi que ceux des services doivent porter obligatoirement une plaque spéciale qu'ils reçoivent sur demande préliminaire au Secrétariat du Rallye, jusqu'au 20 juillet 1973.

Les personnes et véhicules cités n'ont pas le droit de traverser les parcours des étapes spéciales pendant les épreuves.

CONTROLE TECHNIQUE ET VERIFICATION

Les automobiles participantes au Rallye doivent être présentées à un contrôle technique obligatoire et à une vérification le 27 juillet 1973 de 14 à 16 heures aux points de départ dans l'étape de concentration.

Avec les voitures sont également obligés de se présenter les membres des équipages.

Le contrôle technique et la vérification sont effectués suivant l'ordre ascendant des numéros de départ.

La commission technique est obligatoire pour tous les participants et vérifie :

- la conformité des automobiles aux données du bulletin d'engagement ;
- la présence de 2 casques de protection, 2 ceintures de sécurité, une trousse de pharmacie, un extincteur, un triangle réflecteur et de bavettes de protection en caoutchouc derrière les roues arrières ;
- la présence des numéros de départ, des plaques, des noms des concurrents et leurs couleurs nationales sur les voitures ;
- les licences internationales des participants et leurs permis de conduire internationaux ;
- la police d'assurance exigée.

Tout participant est obligé de présenter sur demande la copie de la fiche d'homologation de sa voiture.

La commission technique peut poser son signe sur chacun des agrégats ou pièces de l'automobile, dont l'absence au contrôle technique final entraîne l'élimination du Rallye.

Un nouveau contrôle technique sera effectué à la fin du Rallye. Les équipage qui ne présenteront pas leurs voitures à ce contrôle seront éliminés de la compétition.

Les voitures ayant gagné les trois premières places dans le classement général, ainsi que les voitures gagnantes dans chacun des groupes et classes restent à la disposition de la commission technique pour des contrôles complémentaires éventuels par suite de réclamations ou pour des raisons de la commission. La commission a le droit d'effectuer un tel contrôle sur des véhicules, dont les résultats dans les épreuves spéciales ne correspondent pas à leur possibilité.

PARC FERMÉ

Le „parc fermé“ sera organisé à l'arrivée des parcours de concentration à Poiana Braşov et à l'arrivée du Rallye à Bucarest.

- Au cas où le parc est éloigné du C.H. les conducteurs doivent parcourir ces parcours sans délai, conformément aux instructions données par les commissaires désignés ;
- Une fois sortis du parc, les conducteurs, mécaniciens ou toutes autres personnes ne peuvent y retourner sans être accompagnés par le commissaire de parc sous peine de mise hors course.
- Après l'introduction de la voiture dans le parc fermé, toute manoeuvre ou sortie du parc est interdite sous peine de mise hors course ; toutefois il est permis de manoeuvrer seulement avec l'autorisation du directeur de la course et en présence du commissaire de parc.

Dans le parc fermé il est interdit :

- le ravitaillement en essence, huile, eau ;
- d'effectuer n'importe quelle réparation.
- Les conducteurs pourront entrer dans le parc fermé 15 minutes avant leurs heures de départ.
- Après l'introduction de la voiture dans le parc fermé à Bucarest, les conducteurs doivent immédiatement retirer leurs bagages, fermer les voitures et sortir du parc.
- A la fin de la course, à Bucarest, les voitures seront conduites en parc fermé, sans délai, où elles resteront jusqu'à ce que le jury permette de les retirer. Pendant ce temps on pourra procéder à des vérifications techniques ; les concurrents ou conducteurs qui ne se soumettront pas à ces vérifications seront mis hors course.

Toute infraction au règlement du parc fermé entraîne l'élimination du concurrent.

OBLIGATIONS DES CONCURRENTS PENDANT LE RALLYE

Par le fait de la signature du bulletin d'engagement tout concurrent s'assume l'obligation de respecter les dispositions du présent règlement, ainsi que les modifications et instructions supplémentaires de l'organisateur (faites par écrit dans le bulletin d'information) en déclarant qu'il n'aura pas d'autres prétentions envers l'organisateur ou la direction du Rallye.

Les concurrents doivent strictement observer le Code routier en vigueur en Roumanie, ainsi que toutes les prescriptions relatives à la circulation routière. Ils sont personnellement responsables en cas d'infractions à ces prescriptions.

La vitesse de circulation en Roumanie, est limitée à 60 km/h dans les agglomérations et à 100 km/h en dehors de celles-ci.

Les infractions au Code de la route ou ordonnance municipales devront être inscrites, obligatoirement, dans le Carnet de Route, par le policier qui a donné l'amende. Pour chaque mention de ce genre, inscrite dans le carnet de route, le participant reçoit 10 minutes de pénalisation.

L'utilisation de ceintures de sécurité et de casques de protection pendant les épreuves spéciales est obligatoire.

Il est strictement interdit aux concurrents d'entreprendre des actes déloyaux envers les autres concurrents. Toute infraction de ce genre peut être le motif d'une élimination du Rallye.

21

CARNET DE ROUTE

Tous les participants recevront avant le départ, un carnet de route sur lequel seront indiqué :

- a) l'heure de départ ;
- b) la moyenne horaire, le temps et les distance en kilomètres.
- c) l'emplacement des Contrôles Horaires, Contrôles de Passage et des épreuves spéciales ;
- d) l'espace réservé pour noter les différentes infractions comme : infractions au Code routier.

Les réclamations concernant les heures de départ ou de passage, indiquées sur les carnets de route, ne seront pas acceptés après le départ de la course.

Les participants seront obligés de faire viser leurs carnets de route à tous les postes de contrôle et dans l'ordre indiqué dans ces carnets. La non présentation du carnet de route ou avec une omission ou falsifié, implique la mise hors course des participants.

En cas d'abandon ou d'élimination, le carnet de route sera remis immédiatement à l'Officiel le plus proche, ainsi que les plaques de concours.

22

DEROULEMENT

Le Rallye du Danube qui commence le 27 juillet 1973 comprend :

- a) Une étape de concentration de longueur de approximatif 670 km ;
- b) Une étape commune en longueur de 1766 km, divisée en 31 étapes ;
- c) Un nombre de 11 épreuves spéciales de vitesse en montagne en longueur totale de 107 km.

Les détails du parcours avec l'emplacement exact des C.H., C.P. et E.S. sont indiqués dans les annexes du présent règlement, dans les carnets de bord et l'itinéraire officiel. (Annexe 1.).

Les distances en km ont été calculées d'après la carte „En voiture à travers la Roumanie“, toutes les différences éventuelles ne peuvent pas être motif de contestation.

Les participants doivent suivre strictement les itinéraires officiels sous peine de mise hors course.

23

DEPARTS

On donne le départ avec le moteur en marche, les deux conducteurs en voiture, les deux roues avant sur la ligne de départ.

L'intervale entre deux voitures est de 1 (une) minute

L'heure du départ sera inscrite dans le carnet de route

L'heure officiel est l'heure de „Radio Bucarest“.

24

VITESSE

Les vitesses moyens sont inscrites dans les carnets de route ; les participants doivent également respecter les vitesses admises par les codes de route des pays qu'ils traversent.

Si pendant une étape tous les participants seront forcés de retarder à cause de travaux routiers, glissement de terrain ou tout autre obstacle, cette étape sera annulée.

Les retards aux passages à niveau ne seront pas compensés.

25

VERIFICATIONS A POIANA BRAȘOV

La deuxième vérification technique est obligatoire pour tous les participants et sera effectuée par la commission de vérification, le jour, à l'heure et lieu qui seront indiqués.

La vérification sera faite, bulletin d'engagement en main pour vérifier les déclarations des participants. On vérifiera l'état technique de la voiture et toutes les modifications apportés à la voiture conformément à l'annexe „J“ ainsi que les documents suivants :

- Identification des participants (concurrents et conducteurs)
- Permis de conduire
- Licence de concurrent
- Licence des deux conducteurs
- Passeports
- Carte d'assurance internationale.

Pendant la vérification technique, la commission a le droit de sceller ou de signer certaines parties de la voiture ; il est interdit de changer ces parties marquées, les participants infracteurs à cette règle perdant le droit à la classification.

—Après la vérification, l'organisateur se réserve le droit de garder à sa disposition, une ou plusieurs voitures pour les soumettre à une vérification complète.

— L'organisateur a également le droit de procéder à cette vérification n'importe quand et sur n'importe quelle voiture qui, par les résultats obtenus, semblerait ne pas être conforme aux caractéristiques indiquées dans le bulletin d'engagement et la fiche d'homologation.

26

ITINERAIRE, CONTROLES HORAIRES ET DE PASSAGE, TEMPS

Les concurrents doivent parcourir l'itinéraire indiqué dans le carnet de route et le faire viser à chaque contrôle horaire et de transit.

En cas de non observation de cette obligation ils seront éliminés du Rallye.

L'itinéraire du Rallye n'est pas spécialement marqué. Le kilométrage de la carte routière, les agglomérations mentionnées sur celle-ci, ainsi que les signaux routiers ordinaires et les panneaux de signalisation sont les seuls indices de la juste direction prévue par l'itinéraire.

La confusion des routes ou le changement de direction — pour n'importe quel motif — et les conséquences qui s'en suivent ne peuvent être une raison valable pour une réclamation, ni pour le changement du temps idéal indiqué dans le carnet de route.

Les véhicules prennent leur départ dans l'ordre ascendant des numéros à l'intervalle d'une minute, conformément au temps indiqué dans le carnet de route.

Au départ (start) les concurrents ont le droit à un retard de 10 minutes, non pénalisé, mais qui reste pour leur propre compte. Un retard au départ de plus de 10 minutes est un motif pour une élimination du Rallye.

Les heures et les minutes sont indiquées à partir de 00,01 à 24,00 heures.

La distance entre un contrôle horaire et le suivant doit être parcourue par un TEMPS IDEAL indiqué en minutes dans le carnet de route. Tout passage à un contrôle horaire en retard sur le temps idéal de l'équipage est pénalisé de 60 secondes de pénalisation par minute, et pour toute arrivée en avance avec 120 secondes de pénalisation par minute.

Le temps idéal pour chaque étape est indiqué dans l'annexe 1 du présent règlement.

La non conformité avec le temps idéal une étape n'a aucune influence sur le temps idéal des autres étapes.

Un retard de plus de 60 minutes écoulées à un contrôle horaire implique l'élimination du Rallye. Le retard ne peut être diminué ou effacé en prenant de l'avance aux autres contrôles horaires. Le retard global admissible pour tous le Rallye est de 90 minutes.

Le concurrent peut prendre entre les contrôles horaires une route différente de celle sur laquelle a été calculée la distance du Rallye, sauf dans les cas où il doit obligatoirement passer par des CONTROLES DE PASSAGE et des EPREUVES SPECIALES dans le cadre d'une étape.

Dans tous les cas, le concurrent doit se présenter et entrer aux contrôles horaires et de transit de la direction y menant. L'entrée au contrôle en sens invers est pénalisée par élimination de l'épreuve.

Dans la zone de contrôle les concurrents n'ont pas le droit de procéder à des réparation quelles qu'elles soient, ni au plein d'essence ou au plein d'huile.

L'inscription du temps de passage au contrôle n'est pas faite que lorsque l'équipage avec son véhicule se trouve dans la zone du contrôle.

Un des coéquipiers peut conduire la voiture près de la table du contrôle, tandis que l'autre, pendant ce temps, peut prendre l'heure exacte et présenter son carnet de route pour être visé. Le stationnement dans la zone du contrôle dépassant 1 minute est pénalisé de 30 secondes.

Sur demande des concurrents l'officiel du contrôle peut leur communiquer le temps officiel.

L'arbitre du contrôle marque le temps de passage seulement lorsque le concurrent lui remet son carnet de route ouvert à la page du contrôle respectif. Le concurrent doit tout seul, à sa propre responsabilité, décider quand il lui faut remettre son carnet pour marquage.

Les arbitres du contrôle sont tenus d'exécuter les suivantes opérations :

— prendre le carnet de route qui leur est tendu par le concurrent et inscrire à la place respective le temps réel de la présentation. Lors d'inscription à la main les secondes ne sont pas prises en considération.

Exemple :

18 heures 58 minutes et 55 secondes — on inscrit à la main 18 heures 58 minutes, car le temps idéal n'est calculé qu'en minutes écoulées ;

— se convaincre que les membres de l'équipage sont ceux dont les photos figurent au carnet de route ;

— apposer le cachet du contrôle sur le carnet ;

— rendre le carnet de route au concurrent.

Immédiatement après l'accomplissement de ces formalités la voiture doit quitter le contrôle.

Au cas de différence de l'heure inscrite au carnet de route et au protocole du contrôle, l'heure inscrite au carnet de route est uniquement valable.

Les concurrents doivent prendre soin à ce que leurs carnets de route soient correctement remplis, signés et cachetés et s'il ne leur a été remis par inadvertance un carnet de route d'autrui. Des réclamations basées à ce sujet ne sont pas prises en considération.

Les contrôles horaires sont ouverts une demi-heure avant l'heure idéale de l'arrivée du premier véhicule et sont fermés 90 minutes après l'écoulement de l'heure idéale du dernier véhicule.

Dans les cas où il faut suivre obligatoirement un itinéraire annoncé, on y installe des CONTROLES DE PASSAGE

Pour certifier le passage l'arbitre du contrôle de transit signe le carnet de route et y appose le cachet de contrôle.

Les contrôles de transit sont destinés à vérifier si les teams suivent l'itinéraire obligatoire. A ces contrôles, les conducteurs ne sont pas astreints de se présenter à une heure déterminée.

Le poste est marqué en conformité avec les dispositions mentionnés au article 92.

Le post de contrôle horaire est destiné à vérifier si les participants respectent les moyennes horaires imposées.

L'équipage n'ayant pas passer un contrôle de transit est éliminé du Rallye.

Il est formellement interdit aux participants de nuire aux contrôles, d'y entamer des discussions ou d'agglomérer les régions d'arbitrage. Un participant doit rester auprès de la table des officiels seulement le temps nécessaire pour l'inscription du temps de passage dans le carnet de route, après quoi il doit partir immédiatement de la zone de contrôle. Les participants doivent suivre strictement les instructions données par les officiels.

27

AIDE DE TIERS

L'aide de tiers pendant le Rallye est interdite au parc fermé, dans la zone des contrôles horaires, à 100 m. avant le départ et à 100 mètres après l'arrivée des épreuves spéciales. L'observation de ces règles est pénalisée par élimination.

Le remorquage par un autre véhicule est permis uniquement pour remettre le véhicule sur la route.

28

EPREUVES SPECIALES

Toutes les caractéristiques (type, nombre, longueur, etc), sont indiquées dans l'annexe „J“ du présent Règlement.

— La Direction de la course se réserve le droit de changer, remplacer, raccourcir ou annuler une ou plusieurs épreuves spéciales en cas de force majeure, ou bien si les autorités l'y exigent, ceci étant fait connu aux concurrents en temps utile.

— Tous les concurrents sont obligés à passer par toutes les épreuves spéciales.

— Le départ se donne : le moteur en marche, les roues avant sur la ligne de départ, les portes bien fermées.

— Le chronométrage sera fait à l'aide d'appareils automatiques „Longines Printogines“ à marquage sur cartelle ou en cas de défection avec des chronos manuels. Les postes seront placés à la droite de la route.

— Chaque équipage recevra, avec le carnet de route, 2 (deux) fiches de pontage pour chaque épreuve spéciale. Au départ on introduira la cartelle dans l'appareil automatique, et l'officiel respectif appuiera sur la manette. En cas de défection des appareils automatiques, les officiels noteront de main les temps sur la même cartelle.

— L'arrêt dans la zone de pontage, plus de temps qu'il est nécessaire pour faire marquer le temps réalisé, est interdit. En cas de panne, l'équipage est obligé de ranger la voiture hors de la route ou en cas que ce n'est pas possible, le plus près du bord de la route et la faire signaler à l'aide des triangles lumineux ou lumière jaune intermittente.

— Les participants ont l'obligation de permettre le doublage.
Pénalisation pour non permission du doublage = 5 (cinq) minutes. Seconde infraction = disqualification.
— Le trajet d'une épreuve spéciale est fermé à la circulation publique ; on recommande prudence, spécialement en courbe.

— Toutes autres communications seront discutées à la séance technique.
Les concurrents sont de faire tout leur possible pour éviter les accidents pendant la compétition.

29

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Les équipages se présentent au départ dans l'ordre de leur arrivée. Chaque équipage dispose de 30 secondes pour mettre les casques de protection, les ceintures de sécurité et remettre la fiche respective à l'officiel pour inscription du temps de départ.

Après l'inscription du temps, l'officiel rend immédiatement la fiche à l'équipage qui est digne du départ.

La finale de l'étape spéciale est lancée. L'arrêt doit avoir lieu près du panneau de signalisation STOP. Un des membres de l'équipage, sans quitter la voiture, remet à l'officiel la fiche de cette étape pour inscription du temps de l'arrivée. Après l'avoir reçue l'équipage doit partir aussitôt.

Les concurrents doivent avoir en vue que le temps de départ et d'arrivée est marqué sur les fiches uniquement par l'officiel.

Pour chaque seconde réalisée du départ à l'arrivée dans l'étape spéciale, une seconde de pénalisation est attribuée à l'équipage.

Tout équipage est obligé de se retirer sur la partie droite de la route dans le cas où un autre équipage l'atteignant lui demande par signal sonore ou lumineux voie libre.

Il est interdit aux concurrents de rouler en sens inverse sur le parcours de l'étape spéciale durant l'épreuve.

L'utilisation de casques de protection et de ceintures de sécurité est obligatoire. Sans ceux-ci le départ n'est pas autorisé. L'équipage dont l'un des membres a enlevé son casque ou sa ceinture pendant l'épreuve est pénalisé de 300 secondes.

30

PENALISATIONS

Des pénalisations, exprimées en temps, sont infligées comme suit :

- pour toute minute de retard par rapport au temps idéal lors du passage des contrôles horaires — 60 secondes de pénalisation ;
- pour stationnement dans la zone d'un contrôle horaire ou la zone d'arrivée d'une étape spéciale plus d'une minute — 30 secondes de pénalisation ;
- pour toute infraction au Code routier 1-er talon — 30 secondes de pénalisation ; II-e talon — 100 secondes de pénalisation ;
- pour toute infraction à la discipline ou à la moralité sportive — 60 secondes de pénalisation ;
- pour toute seconde ou partie de seconde réalisée, représentant le résultat des épreuves spéciales — une seconde de pénalisation ;
- pour manque d'extincteur, de trousse de pharmacie ou de triangle, constatée lors du contrôle technique final — 300 secondes de pénalisation ;
- pour manque d'une plaque avec le nom du Rallye et le numéro de départ 100 secondes de pénalisation ;
- pour la non-utilisation des casques de protection ou des ceintures de sécurité après le départ aux épreuves spéciales, constatée par l'arbitre respectif — 300 secondes de pénalisation ;

31

ELIMINATION DE LA COMPETITION

- pour un retard global de 90 minutes à cause de non observation du temps idéal lors le passage aux contrôles horaires ;
- pour entrée en sens inverse aux contrôles horaires et de passage ;
- pour utilisation de moyens ou mélanges qui changent l'indice d'octane de l'essence ;
- pour non conformité entre les données déclarées et les données réelles du véhicule déterminant sa place dans la classe respective ;
- pour l'état de la voiture qui présente du danger pour la circulation ;
- pour entrée sans autorisation au parc fermé et manipulations sur son propre véhicule au celui d'autrui ;
- pour perte du carnet de route ou correction des données inscrites, pour perte de la fiche avec les résultats des étapes spéciales ;

FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'APICULTURE „APIMONDIA“

Siège : 00186 Rome, Italie. Corso Vittorio Emanuele no. 101

APIMONDIA



Comprend et représente l'apiculture de 50 pays membres, ayant plus de 5.000.000 apiculteurs affiliés. Elle se préoccupe du développement de l'apiculture dans tous les pays du monde en appliquant des technologies apicoles modernes et scientifiques. Grâce à l'expérience acquise pendant les 80 années d'existence, pour son apport à la solution des problèmes actuels dans le domaine de l'alimentation de la population et aussi pour sa contribution au développement des relations économiques et sociales internationales, l'APIMONDIA jouit du statut spécial consultatif de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et aussi du statut spécial E.C.O.S.O.C.

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE TECHNOLOGIE ET D'ECONOMIE APICOLES

Siège : Bucarest, Roumanie. Str. Pitar Moş no. 20

C'est une institution économique annexe de l'APIMONDIA. L'activité déployée par l'Institut a pour but le développement de l'apiculture mondiale, en agissant pour l'augmentation de la production et pour l'accroissement de la consommation des produits apicoles (miel, pollen, gelée royale, etc.), en déterminant d'une manière scientifique les possibilités réelles d'utilisation efficiente de ces produits biologiques naturels d'une grande valeur énergétique, pour l'alimentation de l'homme, pour la conservation de sa santé et dans certaines actions thérapeutiques et diététiques.

Dans le domaine de la technologie et de l'économie, l'Institut de l'APIMONDIA popularise par sa revue „Apiacta“ qui paraît en français, allemand, anglais, espagnol et russe — et aussi par les nombreux travaux de documentation apicole qu'il fait imprimer dans sa propre maison d'édition, — les plus nouvelles connaissances et méthodes d'élevage des abeilles, — mettant à la disposition des intéressés de précieux et utiles travaux de spécialité.

La maison d'édition et les ateliers polygraphiques de l'Institut de Technologie et d'Economie Apicoles de l'APIMONDIA de Bucarest reçoivent des commandes, toutes sortes de formulaires, brochures, livres, dépliants, etc., mono et polychromie, tant dans le domaine apicole que dans les autres domaines d'activité, qu'il exécute en conditions graphiques supérieures et à des prix avantageux.



Just to help you better, we recommend you the PECO'S lubrication oils — the best ones for all kind of motors and transmissions.

Oil products put at your disposal by all PECO stations, due to their highest technical characteristics, entirely satisfy your requirements.

PECO	SHELL	MOBIL	CASTROL	B.P. ENERGO	CALTEx	ESSO	URSS
1	2	3	4	5	6	7	8
ENGINE OILS							
SR. 211 vară	Shell X-100-30	Mobil Delvac-930	Castrol 30 HD	B. P. Energol SAE-30	R.P.M. Delo Special 30 K	Esso HD-30	AS-10 (M-10 B)
SR. 211 iarnă	Shell X-100 20/20 W	Mobil Delvac-920	Castrol 20/20-HD	B. P. Energol SAE 20 W	R.P.M. Delo Special 20 W/20	Esso HD-20	AS-6 (M-6 B)
M-20 W/40 Extra	Shell X-100 Multigrade 20 W/40	Mobil A	Castrol XL		R.P.M. Delo Multi Special 20 W/40		
M-10 W/30 Extra	Shell X-100 Multigrade 10 W/30	Mobil Artic	Castrolite	B. P. Viscostatic	R.P.M. Delo Multi Special 10 W/30	Esso Extra Motor Oil	M-10 B-AZ
LUBRICATION OILS FOR GEAR BOX TRANSMISSIONS AND REAR AXLES							
80 EP2	Shell Dentax 80 Shell Spira 80 EP	Mobilube Gx 90	Castrol Hypo Light 80 EP	B. P. Energol Gear Oil SAE 80 EP		Hypoid Gear Oil SAE 80	ZTS-14,5
90 EP2	Shell Dentax 90 Shell Spirax 90 EP	Mobilube Gx 90	Castrol Hypo 20 EP	B. P. Energol Gear Oil SAE 90 EP	Caltex Gear Lubricant 90	Hypoid Gear Oil SAE 90	T-14 B

Romanian multi-degree lubrication oils M-20 W/40 and extra motor oil M-10 W/30 compete with the highest quality oils on the world market.

Um ihnen behilflich zu sein unterrichten wir sie über die korrespondenz der PECO-öle für motore und getriebe.

PECO	SHELL	MOBIL	CASTROL	B.P. ENERPOL	CAITEX	ESSO	URSS
1	2	3	4	5	6	7	8
MOTORÖLE							
SR. 211 vară	Shell X-100-30	Mobil Delvac-930	Castrol 30 HD	B. P. Enerpol SAE-30	R.P.M. Delo Special 30 K	Esso HD-30	AS-10 (M-10 B)
SR. 211 'iarnă	Shell X-100 20/20 W	Mobil Delvac-920	Castrol 20/20-HD	B. P. Enerpol SAE 20 W	R.P.M. Delo Special 20 W/20	Esso HD-20	AS-6 (M-6 B)
M-20 W/40 Extra	Shell X-100 Multigrade 20 W/40	Mobil A	Castrol XL		R.P.M. Delo Multi Special 20 W/40		
M-10 W/30 Extra	Shell X-100 Multigrade 10 W/30	Mobil Artic	Castrolite	B. P. Viscostatc	R.P.M. Delo Multi Special 10 W/30	Esso Extra Motor Oil	M-10 B-AZ
ÖLE FÜR GETRIEBEKASTEN UND DIFFERENTIALGETRIEBE							
80 EP2	Shell Dentax 80 Shell Spira 80 EP	Mobilube Gx 90	Castrol Hypoy Light 80 EP	B. P. Enerpol Gear Oil SAE 80 EP		Hypoid Gear oil SAE 80	ZTS-14,5
90 EP2	Shell Dentax 90 Shell Spirax 90 EP	Mobilube Gx 90	Castrol Hypoy 90 EP	B. P. Enerpol Gear Oil SAE 90 EP	Caltex Gear Lubricant	Hypoid Gear oil SAE 90	T-14 B

Die treib-und schmierstoffe die sie bei allen PECO-tankstellen vorfinden entsprechen allen ansprüchen da dieselben nach den modernsten tehnologischen verfahren hergestellt werden.

Die hochgradigen Rumänischen öle M 20 W/40 extra motor oil und M 10 W/30 extra motor oil sind qualitativ mit den besten ölen des weltmarktes gleichstehend.



PRODUSELE „ELECTRONUM” VÂNDUTE ÎN TOATĂ LUMEA

printre acestea sînt exportate :

- aparat radio pentru automobile
- aparat de televiziune portabil, în întregime tranzistorizat, tubul cinescop de 12 țoli (31 cm)/110°, sursa de alimentare 120—220 V, 50 Hz sau acumulator de 12 V.

*Pentru informații suplimentare sau detalii tehnice
vă rugăm a scrie la :*

ELECTRONUM

Întreprindere de Stat pentru Comerțul Exterior
București — România
Str. Gabriel Peri nr. 2
Telefon 15 16 09, Telex 011—547 POB 105

ELECTRONUM
BUCHAREST - ROMANIA

„ELECTRONUM“ PRODUCTS SOLD ALL OVER THE WORLD

ELECTRONUM

BUCHAREST — ROMANIA

among these are exported :

- transistorized car radio receivers*
 - luggage black-white TV sets, fully transistorized, picture tube of 12" (31 cm)/110°, supply voltage 120—220 V, 50 cycles or 12 V accumulator*
- For additional informations or technical details please write to :*



ELECTRONUM

Foreign Trade State Enterprise
Bucharest — Romania,
2, Gabriel Peri St.

Telephone 15 16 09, Telex 011—547 POB 105



Danubiana export * import

Bietet unter der
Handelsmarke
VICTORIA
für Export an:

- Reifen für Personenkraftwagen und Schläuche (radial und normal)
- Reifen für Lastkraftwagen und Schläuche (Nylon und Rayon)
- Landwirtschaftsreifen und für Traktoren (normal und radial) In einer breiten Reihe von Typen, Profilen und Dimensionen.

TECHNISCHE KAUSCHUKERZEUGNISSE

- Förderbänder mit syntetischer oder Baumwoleinlage
- Trapezförmige und Transmissionsriemen
- Rohre und Kautschukschläuche
- Packungen und Dichtungsringe aus Kautschuk
- Ebonitteile für Akkumulatoren
- Technische Platten aus Kautschuk und Regenerat-kautschuk
- PVC — Granulate, Folien, Bodenbeläge, Fliesen, Rohre, Schläuche, Profile
- Glatte — und gewellte Hart — PVC Platten
- Polyäthylenschlauchfolien, Säcke und Beutel
- Polyäthylenerzeugnisse, hergestellt durch Rotationsverfahren
- Spritzgussartikel für Industrie und Haushalt
- Schutz — und Transportverpackungen, Transportkasten
- Polyäthylenfässer und — kanister bis 200 l. Kapazität

- Warmeformte Polystyrolerzeugnisse für Transport und Vertrieb von Obst, Nahrungsmitteln, usw.
- Extrudierte Platten aus Schlagfestem Polystyrol oder ABS
- Aktivholzkohle für die Lebensmittel — pharmazeutische — und andere Industrien

Die Handelsmarke „VICTORIA“ garantiert für die hochwertige Qualität aller Produkte.



**„DANUBIANA“ — EXPORT-
IMPORT**

Bdv. Republicii nr. 10
Telex 011 185 telefon 13.50.68
București — România





Danubiana export * import

Sous la marque déposée

VICTORIA

Offre à l'exportation :

- Pneus pour tourisme et chambres à air (radials et conventionnels)
- Pneus pour camions et chambres à air (nylon ou rayonne)
- Pneus type agricole et pour tracteurs (conventionnels et radials) dans un riche assortiment de types, profils et dimensions.

ARTICLES TECHNIQUES EN CAOUTCHOUC

- Bandes transporteuses à insertion synthétique ou en coton
- Courroies trapézoïdales et de transmission
- Tubes et tubes flexibles en caoutchouc
- Garnitures et anneaux d'étanchéité en caoutchouc
- Pièces en ébonite pour accumulateurs
- Plaques techniques en caoutchouc et en caoutchouc régénéré.
- Granulés, feuilles, revêtements de sol, dalles, tubes, tuyaux, profilés en PVC
- Plaques planes, et ondulées en PVC rigide
- Feuilles soufflées en polyéthylène, sacs et sachets
- Produits en polyéthylène réalisés en moulage par rotation
- Articles injectés techniques et ménagers
- Emballages de protection et transport, casiers
- Fûts et jerrycans en polyéthylène jusqu'à 200 l. capacité

- Produits thermoformés en polystyrène pour l'emballage et l'étalage des fruits, autres produits alimentaires etc.
- Planques extrudées résistantes au choc en polystyrène ou en A.B.S.
- Charbon végétal actif pour l'industrie alimentaire, pharmaceutique etc.

La marque déposée „VICTORIA” garantit la qualité supérieure de tous les produits.



„DANUBIANA” EXPORT-
IMPORT

Bdv. Republicii nr. 10
Telex 011 185 Telefon 13.50.68
București — România



Shell

WORLD WIDE LEADER IN AUTOMOTIVE
LUBRICANTS

*in the center of the city
the most up-to-date hotel in Romania*

*offers ideal conditions and facilities for the
convention and conference organizer :*

423 guestrooms

4 conference & banquet rooms

2 restaurants

5 bars

Souvenir & Art Shops

Coffee Shop & Tea Room

Brasserie & Snack Bar

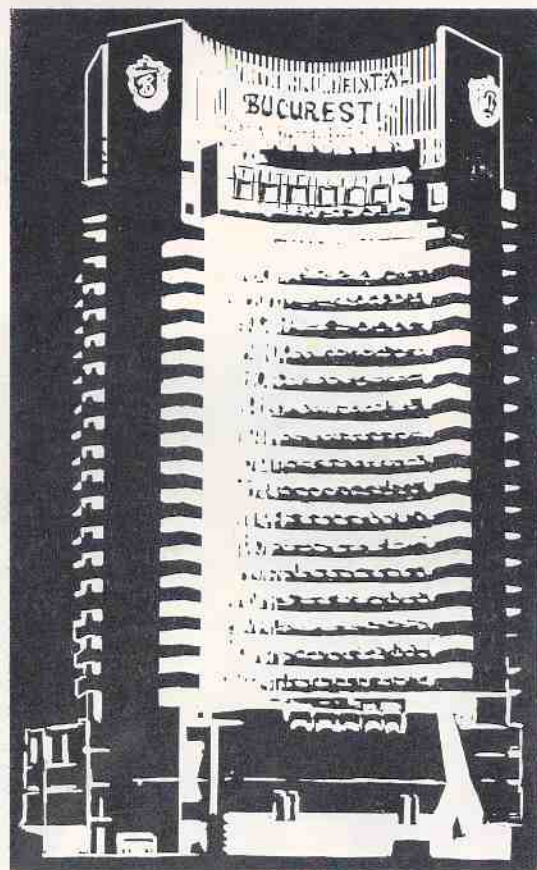
*Swimming Pool with Saunas and Massage &
Gymnasium*

Beauty & Barber Shop

Underground Parking



*ALL AIR CONDITIONED AND CENTRALLY
HEATED*



**HOTEL
INTER-CONTINENTAL
BUCHAREST**

Bldv. Nicolae Bălcescu 4, Bucharest 1, Romania

Telephone 13 70 40 * 14 04 00

Cable BUH INTERCON ; Telex (011) 541 * 542 * 543 * 544

Auto-Tractor

FOREIGN TRADE COMPANY



BRAŞOV—ROMANIA

2, Nicolae Iorga street

Telephone: 2 01 33 Telex: 012 268

Cable: Auto-Tractor Braşov



EXPORTS:

● Vehicles :

Trucks of 3, 5, 7, 8, 10, 12, 17, and 30 tons with 2,4 and 6 driving wheels

Special purpose vehicles (tipping truck, fuel and milk tank mobile crane, mobile repairshop, comunal trucks), refrigerating trucks, tractor trucks.

- *Utility vans for persons and goods transport*
- *Ambulance cars*
- *Buses*
- *Tipping trailers of 4 and 5 tons*
- *Assembling lines for trucks and tractors*

- pour conduite de véhicule sans l'un des concurrents, ou transport d'une tierce personne pendant le parcours (sauf des personnes blessées);
- pour aide de tierces personnes dans le cas où cela est interdit;
- pour manque d'une pièce scellée ou marquée;
- pour non présentation au contrôle technique final;
- pour des actes déloyaux envers un concurrent;
- pour absence de passage à un contrôle horaire ou de passage, ou pour un carnet de route non visé;
- pour épreuve d'une étape spéciale non terminée;
- pour un retard au départ aux contrôles horaires „Poiana Braşov“ plus de 10 minutes écoulées.

32

CLASSEMENTS, RESULTATS

Les classement seront établis par addition :

— des temps réalisés pendant la course, des pénalisations encourues aux C.H., et aux contrôles technique et pour toutes autres infractions.

Toutes les penalisations seront exprimées en minutes et secondes.

— Le meilleur temps étant le gagnant (le moins de secondes obtenues).

— Les classements suivants seront établis :

- a. Classement général
- b. Classement par groupes
- c. Classement par classes
- d. Classement par équipes de club
- e. Classement par équipes nationales
- f. Classement par équipes de marques
- g. Classement par équipes de femmes.

Pour le classement par équipes, seront comptés les trois teams d'une équipe totalisant le minimum de temps. En cas d'ex aequo, on prendra en considération le plus petit nombre de minutes de pénalisation aux C.H., d'abord et puis aux première E.S. deuxième E.S. etc.

Pour la Coupe des pays socialistes et le Championnat de la Roumanie le classement est effectué seulement à la base des résultats obtenus dans l'étape commune.

Les résultats préliminaires seront proclamés le 29 Juillet à 19 heures.

Les résultats officiels seront proclamés à la même date à 21 heures.

33

RECLAMATIONS

Les concurrents ont droit à des RECLAMATIONS comme suit :

- a. contre toute irrégularité ayant eu lieu pendant le Rallye et épreuves spéciales — 30 minutes au plus tard après l'entrée du dernier véhicule en parc fermé après la finale du Rallye ;
- b. contre la classification d'un véhicule et contre les décisions de la commission technique — 30 minutes après que cette décision est communiquée à la personne correspondante ;
- c. contre les résultats — 60 minutes au plus tard après la proclamation des résultats préliminaires.

Les réclamations doivent être présentées par écrit au jury. Elles seront l'objet d'enquête rapide, d'étude et de décision de la part des juges en vertu des articles 169, 170 et 171 du Code International de la F. I. A.

Les réclamations découlant de la non compréhension ou du manque de connaissance du présent Règlement et ses annexes et des dispositions supplémentaires officielles ne sont pas prises en considération.

Toute réclamation doit être accompagnée d'une somme dépositaire de 20 dollars U.S. ou leur équivalent en devises. Réclamations déposées sans la somme sus-mentionnée ne sont pas examinées.

Si la réclamation exige le démontage technique d'une ou de plusieurs automobiles le plaignant est obligé de verser d'avance le prix de ces travaux.

Les concurrents ont droit à une plainte, contre les décisions des arbitres. Les plaintes sont adressées par écrit au Bureau de la Commission Sportive Nationale Roumaine en vertu de l'art 178 du Code Sportif international de la F.I.A.

34

PRIX

Les prix mentionnés dans l'annexe 4 seront remis pendant le cocktail qui aura lieu le soir du 29. Juillet à Bucarest.

DISPOSITIONS GENERALES

L'Organisateur se réserve le droit, au cas où moins de 40 équipages se présentent, d'annuler la compétition.

En cas de forces majeure ou de circonstances faisant obstacle à la bonne marche de la compétition d'après le programme prévu, l'organisateur a le droit de renoncer à la compétition en entier ou en partie.

L'Organisateur a le droit de ne pas installer tous les contrôles (horaires ou de passage) indiqués sur le carnets de route ou dans l'annexe sans avertir les participants. En conséquence si dans n'importe quel lieu désignée comme poste de contrôle, les officiels ne sont pas installés, les participants considéreront cette étape confondue avec l'étape suivante, les temps de ces deux étapes étant additionnés.

Sauf décision des Commissaires Sportifs, dictée à cause de raisons de force majeure, il est formellement interdit aux officiels d'admettre des changements au Règlement ainsi que le changement ou remplacement du carnet de route par n'importe quel autre document.

Les modifications et les amendements de ce Règlement imposés pour des causes irrévocables sont communiqués aux participants par écrit par l'intermédiaire du bulletin d'information.

Les signalisation des C.H., contrôle de passage et pour les étapes spéciales sont indiqués dans l'annexe 3.

**AUTOMOBILE CLUB ROUMAIN,
COMMISSION SPORTIVE NATIONALE**

9-ème RALLYE DU DANUBE
27—29 Juillet 1973
ETAPES DE CONCENTRATION

C.H. E.S. C.P.	PARCOURS	Route Nr.	KILOMETRES			TEMPS
			Part	Etappe	Total	
	1	2	3	4	5	6
			A.			
C.H. 1	BEOGRAD	E. 94	0			
	Vrsak		84			
	Stamora Moravița		14			
	Deta		17			
	Jebel		19			
C.H. 2	TIMIȘOARA	E. 94	24	162	162	2 h. 42'
	Lugoj	DN 6	61			
C.H. 3	CARANSEBEȘ	DN 6	43	104	266	1 h. 44'
	Hățeg	DN 68	72			
C.H. 4	HUNEDOARA	DN 66—68 B	34	106	372	1 h. 46'
	Deva	DN 7	14			
	Simeria		12			
	Orăștie		15			
	Sebeș		37			
C.H. 5	SIBIU	DN 1—7	55	133	505	2 h. 13'
C.H. 6	ERAȘOV	DN 1	139	139	644	2 h. 19'
E.S. 1	POIANA BRAȘOV km. 0—12	DN 1	12			
C.H. 7	POIANA BRAȘOV	DN 1	1	13	657	20'
			B.			
C.H. 1	BUCUREȘTI		0			
	Urziceni	DN 2	56			
C.H. 2	BUZĂU	DN 2	53	109	109	1 h. 49'
	Focșani		71			
	Adjud		48			

E.S. C.H. C.P.	PARCOURS	Route Nr.	KILOMETRES			TEMPS
			Part	Etappe	Total	
	1	2	3	4	5	6
C.H. 3	GH. GHEORGHIU-DEJ	DN 11 A	33	152	261	2 h. 32'
	Bacău	DN 11	51			
C.H. 4	ROMAN	DN 2	48	99	360	1 h. 39'
CP.	PIATRA NEAMȚ	DN 15 D	45			
	Bacău	DN 15	61			
	Moinești		50			
C.H. 5	GH. GHEORGHIU-DEJ		30	186	546	3 h. 06'
	Tg. Secuiesc	DN 11	72			
C.H. 6	BRAȘOV		58	130	676	2 h. 10'
E.S. 1	POIANA BRAȘOV km. 0—12	DN 1	12			
C.H. 7	POIANA BRAȘOV	DN 1	1	13	689	20'
C.						
C.H. 1	BUDAPEST		0			
	Cegléd	E. 15	70			
	Szolnok		31			
	Karkag		82			
	Borș		59			
C.H. 2	ORADEA	DN 1	8	250	250	4 h. 10'
	Ciucea		72			
C.H. 3	CLUJ	DN 1	80	152	402	2 h. 32'
	Turda		30			
C.H. 4	IERNUT	DN 15	43	73	475	1 h. 13'
	Tirnăveni	DN 14 A	15			
C.H. 5	MEDIAȘ	DN 14 A	26	41	516	41'
	Sighișoara	DN 14 B	37			
C.H. 6	BRAȘOV	E. 15	118	155	671	2 h. 35'
E.S. 1	POIANA BRAȘOV km. 0—12	DN 1	12			
C.H. 7	POIANA BRAȘOV	DN 1	1	13	684	20'

C.H. E.S. C.P.	PARCOURS	Route Nr.	KILOMETRES			TEMPS
			Part	Etappe	Total	
	1	2	3	4	5	6

D.

C.H. 1	KOSICE		0			
	Miskolk	E. 96	84			
	Debrecen		97			
	Borş	E. 15	60			
C.H. 2	ORADEA	DN 1	8	249	249	4 h. 09'
	Ciucea		72			
C.H. 3	CLUJ	DN 1	80	152	401	2 h. 32'
	Turda		30			
C.H. 4	IERNUT	DN 15	43	73	474	1 h. 13'
	Tirnăveni	DN 14 A	15			
C.H. 5	MEDIAS		26	41	515	41'
	Sighișoara	DN 14 B	37			
C.H. 6	BRAȘOV	E. 15	118	155	670	2 h. 35'
E.S. 1	POIANA BRAȘOV km. 0—12	DN 1	12			
C.H. 7	POIANA BRAȘOV	DN 1	1	13	683	20'

E.

C.H. 1.	V. TARNOVO		0			
	Bjala	E. 97	54			
	Russe	E. 20	52			
C.H. 2	GIURGIU	E. 20	8	114	114	1 h. 54'
	București	DN 5	64			

C.H. E.S. C.P.	P A R C O U R S	Route Nr.	KILOMETRES			TEMPS
			Part	Etape	Total	
	1	2	3	4	5	6
C.H. 3	BUFTEA	DN 1 A	20	84	198	1 h. 24'
CP.	PLOIEȘTI Tirgoviște	DN 72	51 46			
C.H. 4	GĂEȘTI Pitești Rm. Vilcea	DN 72 DN 7	29 40 62	126	324	2 h. 06'
C.H. 5	SIBIU	DN 7	98	200	524	3 h. 20'
C.H. 6	BRAȘOV	DN 1	139	139	663	2 h. 19'
E.S. 1	POIANA BRAȘOV km. 0—12		12			
C.H. 7	POIANA BRAȘOV	DN 1	1	13	676	20'

Les emplacements des contrôles horaires pour les étapes de concentration seront envoyés aux concurrents dans un délai de 48 heures d'après la réception des demandes d'engagements.

PRIX

Les prix en espèces seront attribués suivant la classement général, selon le barème ci-dessous :

Au premier	10.000 lei
Au deuxième	5.000 lei
Au troisième	4.500 lei
Au quatrième	4.000 lei
Au cinquième	3.500 lei
Au sixième	3.000 lei
Au septième	2.500 lei
Au huitième	2.000 lei
Au neuvième	1.500 lei
Au dixième	1.000 lei

- Coupe destinée à l'équipe la mieux classée dans la compétition internationale.
- Coupe destinée à l'équipe la mieux classée dans le championnat par équipes des **Pays socialistes**.
- Coupe destinée à l'équipe la mieux classée dans la compétition des clubs.
- Coupe destinée à l'équipe la mieux classée dans la compétition d'usines.
- Coupes destinées aux 6 équipages les mieux placées dans le classement général.
- Coupes destinées aux 3 équipages les mieux placées dans le classement par groupe.
- Coupe des Dames pour le meilleur équipage féminin.
- En plus, coupes destinées à l'équipage le mieux placé dans chacune des classes.
- Indépendamment des prix mentionés ci-dessus, le Comité d'organisation attribuera d'autres prix d'honneur, individuels et par équipage.
- Pour tous les concurrents, le Comité d'organisation attribuera des plaquettes et des diplômes.

9-ème RALLYE DU DANUBE
27—29 Juillet 1973
PARCOURS COMMUN

P A R C O U R S	ROUTE Nr.	KILOMETRES			TEMPS EN MINUTES	
		Part	Etappe	Total		
1	2	3	4	5	6	
C.H. 8	START : POIANA BRAȘOV Devant l'hôtel touristique SPORT Brașov Cristian Rișnov Tohanul Nou Bran	DN 73	0 13 12 4 9 4			
C.H. 9	MOECIU — Sur la route DN 73 au village km 104		3	45	45	60
E.S. 2	MOECIU = 9,6 km. Start : DN 73, km. 103,3 Arrive : DN 73, km. 93,7 Podul Dimboviței		24			
C.H. 10	RUCĂR — Devant l'hôtel touristique sur la route DN 73 Dragoslavele		7	31	76	27
E.S. 3	MATEIASU = 5,8 km <i>SPM</i> Start : DN 73, km. 66,9 Arrivé : DN 73, km. 61,1		5,2			
C.H. 11	CÎMPULUNG — A la sortie de la ville, sur la route DN 73 vers Curtea de Argeș au carrefour Berevoești Domnești		23,8 6 8	29	105	29

P A R C O U R S		ROUTE Nr.	KILOMETRES			TEMPS EN MINUTES
			Part	Etappe	Total	
	1	2	3	4	5	6
C.H. 12	CURTEA DE ARGHEȘ — A l'entrée de la ville sur la route DN 73 c.	DN 73 C	20	34	139	31
	Șuici	DJ 703	20			
	Sălătrucu		11			
	Perișani		13			
C.H. 13	TITEȘTI — Au monument, au centre du village		6	50	189	46
	Ciineni	DN 7	15			
	Călinești	DN 7	16			
	Călimănești	DN 7	23			
C.H. 14	Rm. VILCEA — Au table de sortie de la ville sur le route DN 67		18	72	261	56
	Horezu	DN 67	56			
C.P. 1	POLOVRAGI — Au panneau d'entré	DJ				
C.P. 2	NOVACI — Au panneau d'entré Bengești	DJ				
C.H. 15	TG. JIU — Sur DN 66 aprox. 160 m. après le croisement avec DN 67	DN 67 C DN 66	97	97	358	80
	Bumbești	DN 66	19			
C.H. 16	PETROȘANI — Sur rue Repu- blicii au croisement avec rue Dr. P. Groza (on néglige l'inter- diction)	DN 7 A	38	57	415	46
	Bănița	DN 66	12			
	Baru		10			
	Pui		7			
	Sintămăria Orlea		15			

	P A R C O U R S	ROUTE Nr.	KILOMETRES			TEMPS EN MINUTES
			Part	Etappe	Total	
	1	2	3	4	5	6
C.H. 17	HATEG — Dans la ville a la place centrale après le pont métallique Călan Bifurcation DN 66 — DN 7 Orăştie Bifurcation DN 7 — DR 705	DN 66	3 26 6 15 7	47	462	40
C.H. 18	GELMAR — Sur la route DN 705 au panneau d'entrée dans le village Geoagiu Balşa	DR 705	3 5 15	57	519	53
E.S. 4	ALMAŞU MARE = 10 km. Start : Au panneau de sortie Almaşu Mare au pierre km. 39 ; Arrivé: Au panneau d'entré Zlatna au pierre km 49 ;					
C.H. 19	Izvorul Ampoiului BUCIUM — 50 m. avant la bifurcation vers Aiud sur la route DN 74 Mogoş Ponor Rimeţ	DN 74	31 22	73	592	67
C.H. 20	CABANA SLOBODA — Au parking devant le chalet aprox. km. 11 sur DR 9 Aiud Teiuş Blaj	DR 9	23 22 12 14	71	663	71
		DN 1	11			
		DN 14 b.	14			
			25			

	P A R C O U R S	ROUTE Nr.	KILOMETRES			TEMPS EN
			Part	Etape	Total	MINUTES
	1	2	3	4	5	6
C.H. 21	COPȘA MICĂ — Sur la route DN 14 b. après la barrière, 50 m. avant la bi- furcation avec DN 14	DN 14 b.	33	83	746	83
	Mediaș	DN 14	15			
E.S. 5	HULA = 2,8 km. Start : Station autobus sur le DN 14 a, à 300 m. après la plaque de sortie de la ville Arrivé : Après 2,8 km.	DN 14 a.				
	Blâj		8			
C.H. 22	TÎRNAVENI — Dans la ville, à la gare (auto- gare) avant la bifurcation vers Bălăușeri	DN 14 a.	15	38	784	38
	Crăicești	DJ 142	4			
	Bălăușeri		32			
	Sîngeorgiu de Pădure	DN 13 a.	11			
	Sovata		25			
C.H. 23	PRAID — A la sortie de la ville sur la route 13 b. au km. 2,8	DN 13 b.	10	82	866	82
E.S. 6	PRAID = 24 km Start : Pierre km. 3 sur le DN 13 b Arrive : Pierre km. 27 sur le DN 13 b.	DN 13 b.				
C.H. 24	BORZONT — A l'entré du village au km. 32 avant le panneau d'entrée Gheorghieni		29	29	895	25

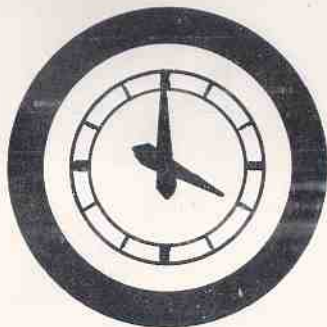
P A R C O U R S		ROUTE Nr.	KILOMETRES			TEMPS EN MINUTES	
			Part	Etappe	Total		
1		2	3	4	5	6	
E.S.	7	GHEORGHIE NI = 13,5 km Start : Pierre km. 3 sur le DN 12 c. Arrivé : Pierre km. 16,5 sur le DN 12 c.	DN 12 c.				
C.H.	25	LACUL ROȘU — Au centre, devant le restau- rant, 200 m. avant l'office postale	DN 12 c.	42	42	937	36
C.H.	26	BICAZ — Motel CRISTINA — Parking de la Motel	DN 15	37	37	974	37
		Vaduri	DN 15				
		Viișoara	DN 15				
		Piatra Neamț	DN 15				
		Buhuși	DN 15				
C.H.	27	BACĂU — Davant l'hôtel DECEBAL			96	1070	90
		Luncani	DN 156	14			
		Grigoreni		12			
C.H.	28	MOINEȘTI — Au panneau d'entrée dans la village	DN 156	21	47	1117	40
		Comănești	DN 156	8			
		Agăș	DN 12 a.	23			
		Palanca		13			
E.S.	8	FRUMOASA = 6 km. Start : km. 25 Arrivé : km. 19	DN 12 a.				

PARCOURS		ROUTE Nr.	KILOMETRES			TEMPS EN MINUTES
			Part	Etappe	Total	
	1	2	3	4	5	6
C.H. 29	FRUMOASA — Au panneau d'entrée dans le village	DN 12 a.	41	85	1202	85
	Miercurea Ciuc	DN 12	15			
	Sinărăeni		6			
	Cozmeni	DR 12	13			
C.P. 3	CAȘINUL NOU — Au panneau d'entrée dans le village	DR 12	12			
	Valea Seacă		20			
C.H. 30	TG. SECUIESC — Dans la place centrale, vis-à- vis du bâtiment de la Caisse d'épargne (CEC)	DR 12	8	74	1276	65
	Moacă	DN 11	21			
C.P. 4	RECI — Au panneau de sortie de village	DR 121	7			
C.H. 31	COVASNA — Au panneau de sortie sur la route vers ZAGON		20	48	1324	48
E.S. 9	ZAGON = 7,5 km Start : Au pierre km. blanche cca 300 m. après le panneau de sortie ZAGON Arrivé : Dans la bifurcation, cca 200 m. devant le pan- neau d'entrée BĂRCANI		14			
	Bărcani		8			
	Intorsura Buzăului	DN 10	7			
	Teliu	DJ 103 B	22			
C.P. 5	SĂCELE — Au panneau de sortie, sur DN 1 A	DN 1 A	22			

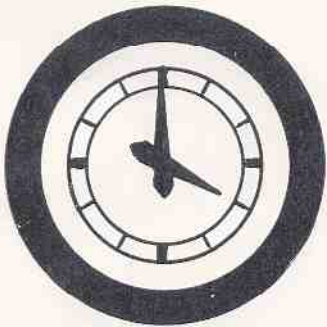
P A R C O U R S		ROUTE Nr.		K I L O M E T R E S			T E M P S E N M I N U T E S
				Part	Etappe	Total	
1		2		3	4	5	6
C.H. 32	BRAȘOV	DN	1	7	80	1404	70
	— vis-à-vis de l'hôtel Carpați						
	Cristian	DN	73	12			
	Rișnov			4			
	Tohanul Nou			9			
	Bran			4			
C.H. 33	MOECIU			3	32	1436	48
	— Sur la route DN 73 au village,						
	km. 104						
E.S. 10	MOECIU II = 9,6 km						
	Start : DN 73, km. 103,3						
	Arrivé : DN 73, km. 93,7						
	Podul Dimboviței			24			
C.H. 34	RUCĂR			7	31	1467	27
	— Devant l'hôtel touristique sur						
	la route DN 73						
	Dragoslavele	DN	73	5			
C.P. 6	STOIENEȘTI	DC	22	10			
	— Au panneau d'entrés, sur						
	DC 22						
	Bădeni	DN	72 A	3			
	Voinești			20			
	Gheboieni			11			
	Tirgoviște	DN	72 A	20			
	Aninoasa	DN	71	5			
C.H. 35	DOICEȘTI	DN	71	3	77	1544	70
	— Au panneau d'entrée dans le						
	village						
	Fieni	DN	71	16			
	Moroieni	DN	71	14			

PARCOURS		ROUTE Nr.	KILOMETRES			TEMPS EN MINUTES
			Part	Etappe	Total	
1		2	3	4	5	6
E.S. 11	PĂDUCHIOSUL = 6 km. Start : Au pierre km. 96 Arrivé : Au pierre km. 102	DN 71				
C.H. 36	SINAIA — 200 m. avant la bifurcation avec la route DN 1	DN 71	24	54	1598	60
	Posada	DN 1	7			
	Comarnic	DN 1	3			
	Florești	DJ 720	32			
	Moreni	DJ 720	17			
C.H. 37	TÎRGOVIȘTE — Parking Bd. Nic. Bălcescu 226	DN 72	24	83	1681	75
	Lazuri	DR 38	7			
	Hâbeni	DR 38	9			
	Bilciurești	DR 38	19			
	Crevedia	DN 1 A	23			
C.P. 7	BUFTEA — au panneau d'entrée dans le village Buftea.	DN 1 A	6			
C.H. 38	BUCUREȘTI		21	85	1766	85

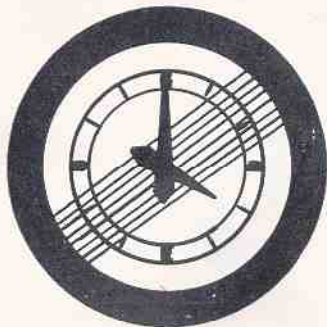
PANNEAU DE SIGNALISATION
CONTROLE HORAIRE



Signalisation préliminaire
Entrée de la zone du contrôle (fond jaune)



Place du contrôle (fond rouge)



Sortie de la zone du contrôle (fond jaune)

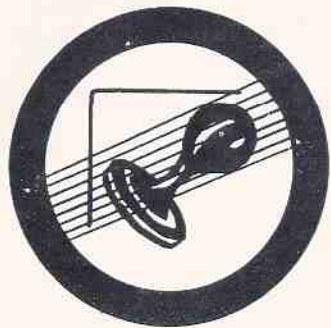
PANNEAU DE SIGNALISATION
CONTROLE DE PASSAGE



Entrée de la zone du contrôle (fond jaune)



Place du contrôle (fond rouge)



Sortie de la zone du contrôle (fond jaune)

PANNEAU DE SIGNALISATION
ETAPES SPECIALES



A



B

- A. Signalisation préliminaire du départ (fond jaune)
- B. Départ (fond rouge)



A



B

- A. Signalisation préliminaire de l'arrivée (fond jaune)
- B. Arrivée (fond rouge)



Place pour stopper et inscrire le temps de l'arrivée
(fond rouge)

Auto-Tractor

FOREIGN TRADE COMPANY



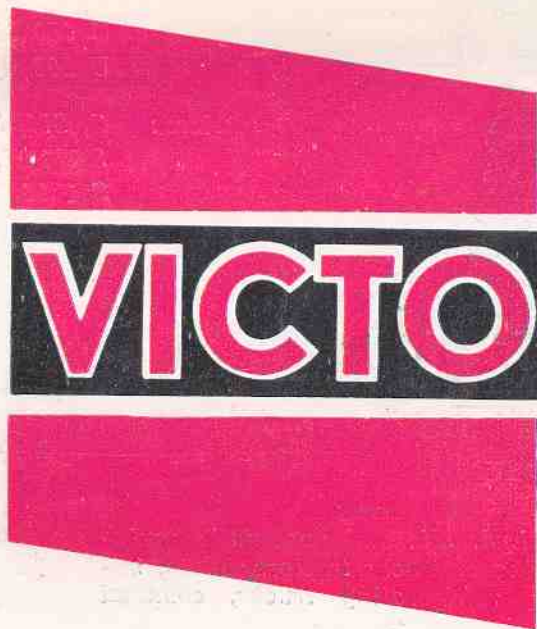
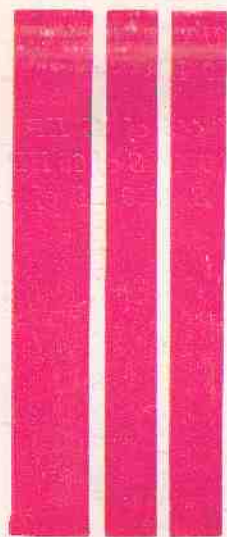
IMPORTS

- *Materials, electrical, hydraulic and pneumatic equipment for manufacturing of trucks, tractors, buses, minibuses, utility vans, refrigerating trucks, communal trucks.*
- *Special purpose vehicles: tipping trucks, dumpers, trucks for international transport, self feeding fuel tanks, trailers, heavy trailers self propelled, road trailer, tanks, refrigerating trucks, izothermal trucks, communal trucks, utility vans.*
- *Buses for transports within the towns, turistic cars, minibuses Service and technological equipments.*

EXPORTS:

● *Tractors :*

- on wheels :* U, V, L, DT 445 of 45 HP
U, V, L, DT 550 of 55 HP
U 650 M, U 651 M of 65 HP
U 800 of 80 HP
- crawlers :* S, SM, SV 445 of 45 HP
S 651 IF, S 651 LS of 65 HP
S 1500 IF, S 1500 LS of 150 HP



VICTORIA



„DANUBIANA“ EXPORT-IMPORT
Bdv. Republicii nr. 10 Telex 011 185 telefon 13.50.68 București — România